

Envoyé en préfecture le 16/05/2024 Recu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 17/05/2024

ID: 040-200069417-20240514-2024_57-DE Nombre de conseillers en exercice : 45

Nombre de conseillers présents : 29 Nombre de conseillers votants : 38

dont « pour »: 38 dont « contre »: 0

abstention: O

Délibération n°2024-57

Date de la convocation : 7 mai 2024

Objet: Installation nouvelle conseillère communautaire - Saint Lon les Mines

Le mardi 14 mai 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents: Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, , Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Marie Josée SIBERCHICOT, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE. Annie BOULAIN, , Annie LAGELOUZE,

Suppléant: Luc DE MONSABERT

Étaient excusés: Véronique GOMES, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Guy BAUBION BROYE, Henri LALANNE

Procurations: Rachel DURQUETY à Didier MOUSTIE, Jean-François LATASTE à Dominique DUPUY, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Didier SAKELLARIDES à Jean-Luc SEMACOY, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Liliane MARBOEUF, Stéphane BELLANGER à Valérie BRETHOUS, Françoise LABORDE à Jean-Marc LESCOUTE

Absents: Thierry CALOONE, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON,

Secrétaire de séance : Robert BACHERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-6-2 qui prévoit qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit, d'un siège de conseiller communautaire pourvu en application des b et c, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues au b ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

Vu la démission du poste de conseillère communautaire de Madame Sophie ROBERT au 1er février

Considérant le remplacement au conseil communautaire de Madame Sophie ROBERT par Madame Annie BOULAIN de la commune de Saint Lon les Mines

Le Conseil Communautaire prend acte que :

- Madame Annie BOULAIN devient conseillère communautaire pour représenter la Commune de Saint Lon les Mines au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours. fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme.

> Le Président. Jean Marc LESCOUTE